



Secrétariat Général

Libreville, le 11/05/2012

TROISIEME EDITION DU FORUM INTERNATIONAL SUR LES PEUPLES AUTOCHTONES

FIPAC 3

Impfondo (Nord Congo), 23-25 juillet 2013

PROJET DE LA NOTE D'ORIENTATION

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Dans le cadre de l'organisation de la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale, les instances sous-régionales ont pensé associer également les populations autochtones et locales. Ce qui a conduit à la création du Réseau des Populations Autochtones et Locales impliquées dans la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale (REPALEAC), une institution partenaire de la Conférence des Ecosystèmes des Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC).

On trouve les représentations actives du REPALEAC dans les pays suivants : Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo et République du Tchad.

En adhérant à la création du REPALEAC les Etats membres de la CEEAC et de la COMIFAC ont exprimé leur intérêt dans la question des peuples autochtones et on décidé de s'impliquer dans la promotion de leurs droits et la valorisation de leur savoir-faire traditionnels.

Pour le Secrétariat de la CEEAC, les populations autochtones sont détenteurs des savoir-faire traditionnels utiles dans la valorisation de la biodiversité d'origine forestière et savanicole. Bien connus des travaux des anthropologues et des ethnologues ces savoirs et ces savoir-faire n'ont pas fait l'objet d'une exploitation à des fins économiques importantes.

Conscient de cette lacune, le Secrétariat général de la CEEAC avait décidé d'inviter les représentants des populations autochtones à participer à la Conférence des Ministres de la CEEAC sur l'économie verte organisée du 14 au 16 mai 2012 à Brazzaville.

A l'issue de cette conférence, les Ministres ont soutenu dans la Déclaration finale l'institutionnalisation du Forum International sur le Green Business (FIGB) et du Forum International sur les Peuples Autochtones d'Afrique Centrale (FIPAC) et ont demandé au Secrétariat général de la CEEAC de tenir compte de ces deux outils promotionnels dans le développement et la promotion de l'économie verte en Afrique Centrale.

Pour tenir compte des savoirs et des savoir-faire traditionnels aussi bien des populations autochtones que locales, les Ministres ont retenu les programmes sectoriels de l'économie verte suivants :

- Programme de développement de l'économie des aires protégées en Afrique centrale ;
- Programme de développement de l'économie des ressources génétiques et biologiques en Afrique centrale
- Programme de développement de l'économie des produits forestiers non ligneux en Afrique centrale.

A côté de ces trois programmes, le Secrétariat général de la CEEAC mène une réflexion sur l'opportunité d'un programme sur le développement de l'économie des savoirs et des savoir-faire traditionnels.

Au regard de ce qui précède, le Secrétariat général de la CEEAC salue l'initiative du Gouvernement de la République du Congo d'avoir créé un espace d'échange et de promotion des droits et des savoir-faire traditionnels des populations autochtones et locales. Cet espace pourra devenir un lieu d'échanges sur les progrès réalisés en Afrique centrale sur l'économie des savoirs et savoir-faire traditionnels dans l'utilisation des ressources naturelles de l'Afrique Centrale.

Aux yeux du Secrétariat de la CEEAC, le FIPAC va devenir un rendez-vous des hommes politiques, des ONG, des industriels, des hommes de culture, des chercheurs et des personnalités d'Afrique centrale et d'ailleurs intéressés par la protection et la promotion des droits des populations autochtones.

De ce fait, Impfondo devrait devenir la capitale des savoir-faire traditionnels des populations autochtones et locales. Il devra abriter, entre autres :

- un institut sous-régional de formation initiale et continu sur les savoirs et savoir-faire traditionnels ;
- un centre de recherche appliqué sur l'ingénierie des savoirs et savoir-faire traditionnels ;
- un musée sur les peuples autochtones d'Afrique centrale et du monde ;
- un show-room sur les produits issus des travaux du centre de recherche appliqué sur l'ingénierie des savoir et savoir-faire traditionnels ;
- une boutique de vente des produits dérivés sur le FIPAC et des produits artisanaux fabriqués par les populations autochtones et locales de la Likouala et des autres régions d'Afrique centrale.

Au regard de la portée sous-régionale du FIPAC, les participants à la deuxième édition ont recommandé à la CEEAC d'organiser dorénavant, en collaboration avec la COMIFAC, les prochaines éditions du Forum.

En sa qualité de coordonnateur de toutes les initiatives sous-régionales en matière d'environnement et de gestion des ressources naturelles, le Secrétariat général se réjouit de la reconnaissance du FIPAC par la sous-région et accepte d'assurer dorénavant la coordination de l'organisation de ce forum.

Concernant le FIPAC 3, une rencontre a eu lieu le 29 février 2013 entre le Gouvernement du Congo représenté par Son Excellence, Henri DJOMBO, Ministre de l'Economie Forestière et du

Développement Durable (MEFDD) et M. Nassour GUELENGDOUKSIA OUAIDOU, Secrétaire général de la CEEAC.

A l'issue de cette rencontre, il a été décidé de l'organisation de la 3^{ème} édition du FIPAC en début juillet 2013 à Impfondo dans le département de la Likouala au Nord de la République du Congo sur le thème : « Populations autochtones et développement de l'économie verte en Afrique centrale ».

2. OBJECTIFS

La troisième édition du FIPAC vise à atteindre les objectifs suivants :

- Faire le point sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations de FIPAC 2 ;
- Discuter de la place et du rôle des populations autochtones dans la promotion et le développement de l'économie verte en Afrique Centrale ;
- Adopter les textes sur l'institutionnalisation du FIPAC approuvés par les participants à la 2^{ème} édition ;
- Discuter de la place du FIPAC dans l'organigramme de la CEEAC ;
- Discuter de l'idée de réaliser l'étude de faisabilité du site du FIPAC ;
- Discuter du système sous-régional de promotion des droits des populations autochtones ;
- Arrêter la date et le lieu de la 4^{ème} édition du FIPAC;

3. RESULTATS ATTENDUS

D'une durée de trois jours, la troisième édition du FIPAC va parvenir aux résultats ci-après :

- L'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du FIPAC 2 est connu ;
- La place et le rôle des populations autochtones dans la promotion et le développement de l'économie verte en Afrique Centrale sont discutées et définies ;
- Les textes sur l'institutionnalisation du FIPAC adoptés par les participants à la 2^{ème} édition sont adoptés par les Ministres;
- La place du FIPAC dans l'organigramme de la CEEAC est connue ;
- Les objectifs, les résultats et l'intérêt de l'étude de faisabilité du site du FIPAC sont connus;
- Le système sous-régional de promotion des droits des populations autochtones est discuté et défini ;
- La date et le lieu de la 4^{ème} édition du FIPAC est connu ;

4. PARTICIPANTS

Les principaux participants attendus sont :

- ✓ Les Ministres de la CEEAC en charge des questions des forêts et des peuples autochtones ainsi que des segments de l'économie verte ;
- ✓ Les agences du Système des Nations Unies et les ONG internationales basées à Brazzaville ;
- ✓ Les ONG internationales des droits de l'homme et en charge des questions des peuples autochtones basées en Afrique Centrale ;
- ✓ Les personnalités, potentiels ambassadeurs de la cause des peuples autochtones d'Afrique centrale ;
- ✓ Forum des Nations Unies sur les Peuples Autochtones ;
- ✓ Forum des Nations Unies sur les Forêts ;
- ✓ Les délégués des peuples autochtones des Etats membres de la CEEAC ;
- ✓ Les Représentants des peuples autochtones des pays d'ailleurs (Canada, Australie, Etats Unis et Amérique du Sud) ;
- ✓ Les entreprises et les institutions financières internationales.

5. DEROULEMENT DES TRAVAUX

Les travaux de la 3^{ème} édition se dérouleront en trois jours. Les deux premiers jours seront consacrés aux travaux des experts et le troisième jour sera réservé au segment ministériel.

En soirée se dérouleront le premier jour, les activités culturelles que sont le concours de musique et le défilé de mode. Le deuxième jour sera consacré aux activités sportives. Le dernier jour sera réservé au banquet de fin de forum avec la remise des prix dans les catégories suivantes : meilleure miss, meilleur chant et meilleur sportif.

En plus des activités ci-dessus décrites, le FIPAC 3 va accueillir un espace des photos des populations autochtones d'Afrique Centrale et d'ailleurs et des stands sur les produits artisanaux fabriqués par les populations autochtones ainsi que des produits culturels et intellectuels sur les populations autochtones.

6. SOUS THEMES

Les échanges se dérouleront autour des sous-thèmes suivants :

- savoir-faire traditionnels des peuples autochtones et économie verte sectorielle (produits forestiers non ligneux, aires protégées, écotourisme, reboisement, agroforesterie et agro sylvo pastoral)
- quel cadre juridique pour la promotion des droits et devoirs des populations autochtones au niveau sous-régional ?
- quel partenariat entre le REPALEAC et les peuples autochtones du monde (Canada, Etats Unis, Amérique du Sud, Guyane Française, Australie)
- quels piliers à développer pour la mise en place du Système de promotion des droits et des savoir-faire des peuples autochtones d'Afrique Centrale : sur le plan politique, sur le plan social, sur le plan économique, sur le plan scientifique et la formation, sur le plan financier, sur le plan juridique, législatif et règlementaire, sur le plan marketing/communication, sur le plan du lobbying et plaidoyer, sur le plan socio-culturel, sur le plan financier et sur le plan opérationnel
- quelle place du FIPAC dans l'organigramme de la CEEAC ?
- étude de faisabilité du FIPAC et du programme de développement de l'économie des droits et des savoir-faire traditionnels des peuples autochtones et locales en Afrique Centrale.